



L'accompagnement des salariés en difficulté.

Les bénéficiaires

- Salariés des Entreprises du secteur privé de plus de 10 salariés, ou demandeurs d'emploi. (sous certaines conditions).

Si un événement difficile et imprévu les empêche de :

- régler le loyer de leur logement,
- rembourser leurs prêts immobiliers,
- trouver un logement.

Les conditions

Difficultés liées à :

- une situation professionnelle précaire,
- une baisse des ressources,
- une menace d'expulsion,
- un divorce ou un conflit familial,
- un endettement excessif,
- ...

Les caractéristiques

● **Gratuit et confidentiel, sous forme d'une aide personnalisée :**

Ecoute, diagnostic, compréhension de la situation, examen préalable des conséquences des difficultés, des solutions adaptées dans le cadre d'Action Logement, et un réseau de partenaires spécialisés.

● **Des produits adaptés :**

Renégociation de prêts immobiliers plus onéreux jusqu'à 40 000 € à 1%, allègement temporaire de loyers (avance du loyer sur 12 mois maximum à 0%), PRÊT SECURI-PASS®.